

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20241209-lmc1510927A-DE-1-1

Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024

Publication électronique le : 17 décembre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire: Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT. Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s): Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER. Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS AVEC INTERNAT ; AGIR CONCRÈTEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

(N°2024-604)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles L.213-2 et 216-1;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » :

Vu la délibération n°2023-8 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan collège : construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2024-134 de la Commission Permanente en date du 25/03/2024 « Le partenariat éducatif avec les collèges publics au service de la réussite et de l'épanouissement des collégiens du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2023-211 de la Commission Permanente en date du 15/05/2023 « Le collège de demain : vers une nouvelle démarche partenariale et actions éducatives mises en œuvre dans les collèges publics du Pas-de-Calais » :

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Messieurs Olivier BARBARIN, Alain MEQUIGNON, Claude BACHELET et Steeve BRIOIS ainsi que madame Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'attribuer aux 3 collèges repris au tableau joint, les dotations liées à l'appel à projet internat, destinées à la prise en charge d'actions éducatives, culturelles et de cohésion, pour un montant total de 13 472,57 € au titre de l'année scolaire 2024-2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2:

De valider les propositions de renouvellement de mobiliers selon les modalités reprises dans le tableau ci-dessous, émanant des 3 collèges avec internat, pour un montant global incluant les prestations d'installation, de 136 742,61 € :

Collège	Objet	Montant
Jean Macé d'Hénin- Beaumont	Ensemble mobilier qui comprend literie, armoire, pour le renouvellement des mobiliers vétustes, dégradés, détériorés ou inexistants - Internat Filles (35 432,35 €) et, - Internat Garçons (37 048,61 €)	72 480,96 €
Daunou de Boulogne-sur- Mer	Mobilier pour les espaces collectifs de vie	5 488,76 €
Jacques Brel de Fruges	Ensemble mobilier qui comprend literie, armoire, stores pour le renouvellement des mobiliers vétustes, dégradés, détériorés ou inexistants	40 936,89 €

Ces demandes sont susceptibles de connaître des variations lorsqu'elles seront actualisées après le vote de la délibération, d'autant qu'elles ne comportent pas la « prestation installation » venant compléter les estimations initiales.

Ainsi, 15 % du montant des projets retenus, soit 17 836 € viennent s'ajouter au montant prévisionnel de 118 906,61 €.

Article 3:

D'affecter les opérations reprises à l'article 2 sur l'autorisation de programme 2024 dédiée au renouvellement des mobiliers.

Article 4:

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP€	Dépense €
CO3-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 442 000,00	13 472,57

Article 5:

Les dépenses visées à l'article 2 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP€	Dépense €
C03-221I07	221848/90221	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges acquisition de matériel et de mobilier	136 742,61	136 742,61

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)

Contre: 0 voix

Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ;

Groupe Rassemblement National)

(Adopte)	

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Collège	Numéro de projet	Description de l'action	Coût total	Subvention par collège	Reliquats des projets Internat 2023-2024	Subvention versée au collège
	2024-INT-032-001	Chantier nature	1 130,00 €			
	2024-INT-032-002	Atelier pédagogique "Le dragon"	139,21 €			
	2024-INT-032-003	Création de Fab Lab	200,00€			
	2024-INT-032-004	Atelier pédagogique "Le dragon"	139,21 €			
	2024-INT-032-005	Centre équestre La Capelle	470,00 €			
	2024-INT-032-006	Atelier créatif de noël	200,00€			
	2024-INT-032-007	Mégarama Cinéma	150,00€			
	2024-INT-032-008	Fête de Noël	100,00€			
	2024-INT-032-009	Match SOMB	250,00€			
	2024-INT-032-010	Atelier pédagogique "Le dragon"	139,21 €			
	2024-INT-032-011	Carnaval de l'internat + créa crêpes	200,00€			
Daunou -	2024-INT-032-012	Boulogne Athétique club	200,00€	7 840,13 €	2 294,09 €	5 546,04 €
Boulogne	2024-INT-032-013	Bowling	320,00€	/ 840,13 €	2 294,09 €	5 546,04 €
	2024-INT-032-014	Dragon de Calais (atelier)	387,50€			
	2024-INT-032-015	Cirque Arlette Gruss	400,00€			
	2024-INT-032-016	Accroliane	250,00€			
	2024-INT-032-017	Boulogne Athlétique Club	200,00€			
	2024-INT-032-018	Ferme pédagogique de Marquise	415,00€			
	2024-INT-032-019	Chantier nature	130,00€			
	2024-INT-032-020	Buzz your brain Le Portel	320,00€			
	2024-INT-032-021	Mini séjour de cohésion	500,00€			
	2024-INT-032-022	Boulogne Athlétique Club	200,00€			
	2024-INT-032-023	Dragon de Calais	400,00€			
	2024-INT-032-024	Parc d'attraction Bagatelle	1 000,00 €			
	2024-INT-062-001	Intégration visite Clairmarais	260,00€			
	2024-INT-062-002	Arras marché de Noël	345,00€			
Jacques Brel -	2024-INT-062-003	Sortie bowling Bruay-la-Buissière	700,80 €	F F26 72 6		
Fruges	2024-INT-062-004	Sortie patinoire Boulogne-sur-Mer	531,92 €	5 526,72 €	1 245,00 €	4 281,72 €
	2024-INT-062-005	Char à voile Berck	1 545,00 €			
	2024-INT-062-006	Sortie Bellewarde	2 144,00 €			
	2024-INT-070-001	Pairia Daiza	3 200,00 €			
	2024-INT-070-002	Cinéville	3 250,00 €			
	2024-INT-070-003	Patinoire Sin-le-Noble	550,00€			
Jean Macé -	2024-INT-070-004	Planétarium Douai	250,00€			
Hénin	2024-INT-070-005	Team square	2 880,00 €	11 888,00 €	8 243,19 €	3 644,81 €
Beaumont	2024-INT-070-006	Escapade	510,00€			
ľ	2024-INT-070-007	Culture commune	642,00€			
	2024-INT-070-008	Carrières Wellington	306,00€			
	2024-INT-070-009	Achat de matériel	300,00€			
	1	TOTAL	25 254,85 €	25 254,85 €	11 782,28 €	13 472,57 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes Direction de l'Education et des Collèges Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°53

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

ACCOMPAGNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS AVEC INTERNAT ; AGIR CONCRÈTEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour répondre aux défis auxquels le territoire et les habitants sont ou seront confrontés dans un avenir proche : tel est l'objectif de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Dans ce cadre, la priorité accordée à l'éducation a été clairement affirmée au sein du Pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022.

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa délibération « Plan collège : construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances » s'est particulièrement engagé à renforcer la mixité sociale, à réduire les inégalités sociales et favoriser le bien vivre ensemble. Condition essentielle de la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, qui demeure l'une des priorités départementales, le Plan Collège s'articule autour de la question de la mixité sociale.

Aussi, pour réduire les inégalités sociales, le Département s'appuie également, en lien avec les services départementaux de l'Education nationale, sur une politique en faveur des internats.

L'internat est un lieu de vie, d'accueil et d'enseignement conçu pour favoriser la réussite scolaire. Il encourage l'apprentissage de l'autonomie et le respect des règles collectives. Il contribue donc à réduire les inégalités sociales et permet aux élèves de suivre des formations partout sur le territoire.

Trois collèges publics du Pas-de-Calais accueillent un internat :

- Le collège Jean Macé à Hénin-Beaumont accueille 87 élèves (32 filles et 55 garçons);
- Le collège Jacques Brel à Fruges accueille 64 élèves (32 filles et 32 garçons)

- Le collège Pierre Daunou à Boulogne-sur-Mer accueille 18 élèves (9 filles et 9 garçons);

Les 169 élèves accueillis en internat « habitent » véritablement le collège, pendant et en dehors des heures d'enseignement. Il apparait donc naturel de proposer à ce public adolescent des conditions favorisant leurs réussites éducatives, mais aussi leur épanouissement personnel, d'encourager les interactions sociales, de leur proposer un environnement permettant d'accompagner leurs préoccupations personnelles et leur besoin d'intimité.

Le présent rapport a pour objectif de proposer une démarche globale pour les 3 internats tant en favorisant les projets d'accompagnement éducatifs dans un partenariat renforcé (I), qu'en veillant à garantir des conditions d'accueil favorables au bien vivre ensemble (II).

I- Favoriser les projets d'accompagnement éducatifs dans un partenariat renforcé

Si les internats accueillent encore aujourd'hui principalement des élèves ayant choisi une orientation ou option particulière (le sport à Hénin-Beaumont et Fruges, la Section Internationale à Boulogne-sur-Mer), depuis plusieurs années ces dispositifs éducatifs ouvrent leurs portes à un public plus hétérogène, parfois en difficulté sociale ou éducative. Le mode d'accueil évolue par ailleurs, avec des dispositifs d'accueil temporaire par exemple. Les internats sont donc tant un lieu d'apprentissage de l'autonomie que de prise en compte de la diversité des parcours et d'expérience du vivre ensemble.

Longtemps mis en œuvre par le biais d'une dotation systématique et identique auprès des 3 collèges (intégrée à la dotation globale de fonctionnement), l'accompagnement départemental à destination des internats se concrétise depuis trois ans par un appel à projet annuel. En fonction des actions proposées par les collèges, les internats ont pu disposer d'un soutien financier entre 4 000 € et 10 000 € par année. Le bilan de l'opération, partagé avec les collèges, la direction des services académiques de l'éducation nationale et les services départementaux a identifié deux axes d'amélioration : d'une part le besoin de préciser la cohérence entre les actions mises en place et les objectifs de chaque projet d'internat ; d'autre part la pertinence de mettre en place une gouvernance partagée, permettant à chaque internat d'échanger sur des dynamiques communes et pour la collectivité d'impulser ses priorités au sein des projets d'internat.

A cet effet, le Département propose un appel à projet internat s'appuyant sur les ambitions du Pacte des réussites citoyennes et notamment l'ambition 2 « faire de l'éducation un levier d'égalité » et l'ambition 6 « faires des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté » afin d'accompagner les équipes des collèges dans l'élaboration et la mise en place d'actions éducatives, culturelles et de cohésion répondants aux objectifs suivants :

- ✓ Accompagner les jeunes dans le parcours d'autonomie ;
- ✓ Agir concrètement pour l'égalité des chances ;
- ✓ Favoriser le bien-être et la cohésion du groupe d'interne ;
- ✓ Ouvrir l'internat sur son territoire en nouant des partenariats avec les ressources locales cohésion.

Concrètement, les équipes des 3 collèges ont été invitées à répondre à un appel à projet plafonné à 10 000 € par collège. En parallèle, une gouvernance partenariale associant le Département, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Pas-de-Calais, les équipes éducatives des collèges est instaurée et se concrétise par deux temps forts annuels :

- Un comité technique se réunissant en décembre ;
- Un comité de pilotage se réunissant au printemps.

Cette nouvelle gouvernance sera l'opportunité d'engager une réflexion sur l'ensemble des politiques départementales en faveur des internats.

En cas d'accord, le montant global de 25 254,85 € de cet appel à projet sera financé en tenant compte des reliquats de crédits versés aux collèges liés à l'annulation de projets antérieurs et respécialisés sur ces nouveaux projets. Ainsi, le montant des nouvelles dotations internats attribuées aux collèges concernés, dont la liste est annexée au présent rapport, s'élève à 13 472,57 €.

II- Garantir des conditions d'accueil favorables au bien vivre ensemble en internat

En complément des politiques éducatives et numériques déjà mises en œuvre pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage et de vie des collégiens internes, la démarche s'engage sur l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement qu'offrent les trois internats.

Afin de répondre au mieux à ces enjeux, il est proposé de consacrer une partie de l'enveloppe de crédits d'investissement pour l'équipement en mobilier des internats.

Au 22 octobre 2024, les collèges avec internat ont pu présenter leur projet renouvellement de mobiliers selon les critères suivants :

- les demandes relèvent de l'amélioration des conditions d'hébergement (mobilier de chambre);
- les demandes relèvent des aménagements des espaces communs

Aussi, le collège Jean Macé d'Hénin-Beaumont, le collège Daunou de Boulogne-sur-Mer et le collège Jacques Brel de Fruges ont établi leur besoin pour un montant global de 118 906,61 € décomposé comme suit :

Collège	Objet	Montant	
Jean Macé d'Hénin- Beaumont	Ensemble mobilier qui comprend literie, armoire, pour le renouvellement des mobiliers vétustes, dégradés, détériorés ou inexistants - Internat Filles (35 432,35 €) et, - Internat Garçons (37 048,61 €)	72 480,96 €	
Daunou de Boulogne- sur-Mer	Mobilier pour les espaces collectifs de vie	5 488,76 €	
Jacques Brel de Fruges	Ensemble mobilier qui comprend literie, armoire, stores pour le renouvellement des mobiliers vétustes, dégradés, détériorés ou inexistants	40 936,89 €	

Ces demandes sont susceptibles de connaître des variations lorsqu'elles seront actualisées après le vote de la délibération, d'autant qu'elles ne comportent pas la « prestation installation » venant compléter les estimations initiales.

Ainsi, 15 % du montant des projets retenus, soit 17 836 € viennent s'ajouter au montant prévisionnel de 118 906,61 €.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'affecter la somme de 136 742,61 € au sein de l'enveloppe pluriannuelle de 1 300 000 €, pour assurer le renouvellement du mobilier internat à destination de ces 3 collèges.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais d'une proposition d'affectation globale constituant le plafond des crédits pouvant être engagés.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer aux 3 collèges repris au tableau joint les dotations liées à l'appel à projet internat, destinées à la prise en charge d'actions éducatives, culturelles et de cohésion, pour un montant total de 13 472,57€ au titre de l'année 2024-2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions de renouvellement de mobiliers selon les modalités reprises dans le tableau ci-dessus, émanant des 3 collèges avec internat, pour un montant global incluant les prestations d'installation, de 136 742,61 € ;
- d'affecter ces opérations sur l'autorisation de programme 2024 dédiée au renouvellement des mobiliers.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP€	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221I07	221848/90221	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges Acquisition de matériel et de mobilier	136 742,61	136 742,61	136 742,61	0,00

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	СР	Disponible	Proposition	Solde
CO3-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 442 000,00	111 912,12	13 472,57	98 439,55

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY